**25 juin 2003**

METEO FRANCE

## Dégâts en Mayenne et surtout en Sarthe

De violents orages de grêle se sont déclenchés dans l'après-midi et la soirée sur le Nord des Pays de la Loire. Des grêlons de 2 à 3 cm de diamètre ont été fréquemment observés en Sarthe et Mayenne, provoquant de gros dégâts sur les cultures (notamment sur les maïs, céréales et oléagineux prêts à être récoltés).

En Sarthe, sur le secteur de Savigné, Sillé-le-Philippe et Courceboeufs les accumulations de grêlons ont pu atteindre une épaisseur de quelques cm par endroits.

Les départements limitrophes ont aussi été affectés par ces violents orages mais de manière plus localisée.

# Sarthe : après le violent orage du 25 juin l'heure est au recensement des dégâts

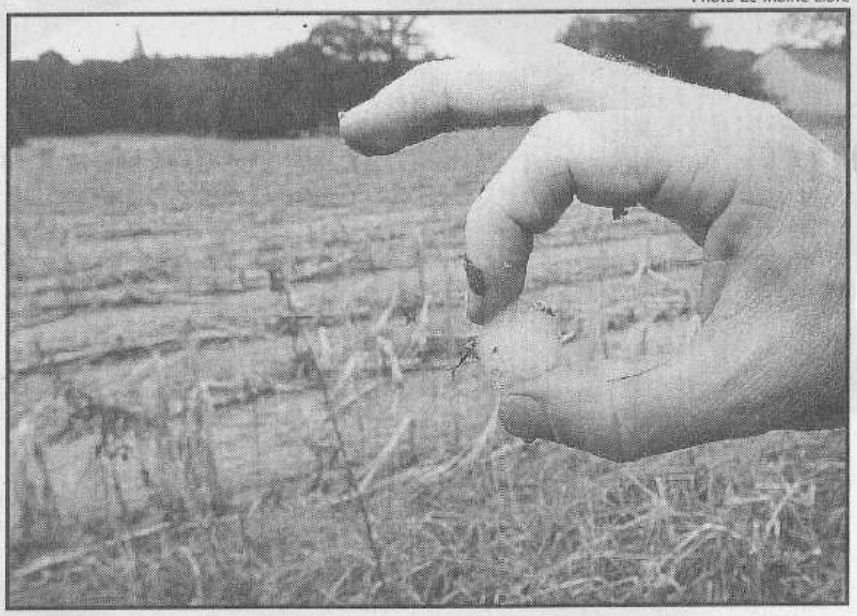
**Près d'une semaine après le violent orage de grêle qui a touché 1 500 de leurs exploitations, les agriculteurs sarthois demandent à pouvoir être indemnisés.**

François Fillon, entre deux débats à l'Assemblée, avait tenu samedi dernier à constater les dégâts. Le ministre avait arpenté les champs dévastés de son cher sud-Sarthe, rencontrant les agriculteurs touchés. Lundi, Elisabeth Allaire, préfet de la Sarthe, et Gisèle Rossat-Mignod, technicienne au Ministère de l'agriculture, sont à leur tour venues dresser leur constat.

**75 % des communes touchées**

Vers 19 heures ce mercredi 25 juin, l'orage, court mais particulièrement violent, frappe l'ensemble du département. En quelques minutes le vent et la grêle couchent les arbres et les cultures dans quelque 1 500 exploitations sarthoises, en endommageant très sérieusement plus de 300.

Photo Le Maine-Libre



*L'orage de grêle du 25 juin a provoqué d'importants dégâts dans près de 1 500 exploitations sarthoises*

La grêle, malheureusement et bizarrement, ne fait pas partie, selon la législation en vigueur, des phénomènes répertoriés dans la nomenclature des catastrophes naturelles. L'indemnisation éventuelle risque donc, malgré la pression de la profession, de se faire d'une manière individuelle. Une perspective angoissante pour les exploitants, apparemment relativement nombreux, qui n'étaient pas assurés pour ce type de sinistre.

L'État et la préfecture ont débuté le recensement avant de prendre, formule laconique, des « *mesures adaptées* ». Une lettre va être envoyée à tous les maires pour établir les constats. 75 % des 375 communes sarthoises ont été touchées…

*Copyright:* Courrier de l'Ouest